

LES NOUVEAUX COMMISSAIRES DU PORT.

Le gouvernement fédéral ayant à nommer trois nouveaux commissaires du port en remplacement du major G.-W. Stephens, de MM. Ballantyne et Geoffrion, démissionnaires, avait proposé les sièges vacants au Lt.-Col. Labelle, à MM. Farquhar Robertson et Huntley Drummond. Les deux premiers ont accepté ce poste; l'acceptation du troisième n'est pas encore définitive.

M. F. Robertson, pressenti comme président de la commission, a déclaré ne pas vouloir assumer cette charge.

UN PROJET DE STABILISATION DES PRIX.

La hausse générale des prix qui se manifeste depuis plusieurs années devait fatalement faire éclore des projets destinés à enrayer un mouvement qui trouble l'équilibre de certains milieux économiques. Le professeur Irving Fisher, de l'Université de Yale, propose de renoncer à prendre pour unité de mesure des valeurs la valeur d'un poids donné d'or, et de rapporter tous les prix à leur moyenne générale, représentée par un des index-numbers qu'on utilise actuellement pour les statistiques. Ce qui varierait désormais, ce ne serait plus le prix des produits en or, mais le prix de l'or rapporté à celui des produits. M. Fisher propose de réaliser cette conception en conservant au dollar d'or son poids et son titre actuels, mais en n'achetant les lingots d'or présentés à la Monnaie que pour un nombre de dollars correspondant au pouvoir d'achat du métal. On donnerait ainsi un dollar frappé, en cas de diminution de ce pouvoir d'achat, ce qui est le cas actuel, une valeur supérieure à celle du dollar-lingot. Philippe-le-Bel, pour ne citer que lui, avait déjà eu, pour d'autres motifs, une conception assez analogue. Mais, à supposer que les théories de M. Fisher puissent être réalisées, ce qui nécessiterait, du reste, l'accord de toutes les nations civilisées, quel profit en résulterait-il? Ce qui importe, ce n'est pas tant le niveau absolu des prix que la quantité de bien-être que l'on peut se procurer avec une somme donnée de travail ou de revenu. Peu importe que les prix montent, si les salaires et les revenus suivent un mouvement parallèle. Par contre, on aperçoit fort bien le bouleversement qu'apporterait dans toutes les habitudes le projet du professeur américain, qui ne paraît heureusement pas devoir sortir du domaine de la théorie.

UNE TAXE SUR L'IMPORTATION AU BRÉSIL.

Le gouvernement brésilien demande au Parlement de ce pays d'autoriser dans tous les ports la perception en or d'une taxe de 2 pour cent sur l'importation. Ce n'est, d'ailleurs, que l'extension d'une mesure déjà appliquée dans certains ports, dans lesquels cette taxe sert à payer l'intérêt et l'amortissement des emprunts faits pour l'amélioration des installations.

La Chambre des députés, estimant que cette généralisation contribuerait à une augmentation du prix de la vie, a repoussé la demande du gouvernement, au moins dans sa forme actuelle d'amendement au budget. Elle demande que la mesure proposée fasse l'objet d'un projet de loi spécial.

LES MEUBLES AUTRICHIENS EN BOIS COURBÉ.

L'Union des fabricants de meubles en bois courbé de l'Autriche a décidé d'augmenter de 5 pour cent les prix de ses produits. Le prétexte de cette augmentation est la hausse continue des prix des matières premières.

LES DROITS DE PEAGE AU CANAL DE PANAMA.

Les droits de péage dans le canal de Panama ont été fixés comme suit par le Président des Etats-Unis: Un navire marchand transportant des voyageurs ou une cargaison paiera 1 dollar 20 cents par tonne nette, c'est-à-dire pour chaque centaine de pieds cubes de capacité utile. Les vaisseaux chargés de lest sans passagers ni cargaison, paieront 40 p. c. de moins que ceux avec passagers ou cargaison. Les navires de guerre excepté les transports, les navires charbonniers, les navires-hôpitaux et ceux portant des approvisionnements, paieront 50 cents par tonne de déplacement. Les transports des armées de terre et de mer, les navires charbonniers, les navires-hôpitaux et les navires portant des approvisionnements, paieront 1 dollar 20 cents par tonne nette. La capacité de ces vaisseaux sera mesurée comme s'il s'agissait de relever le tonnage net des navires marchands. Le Secrétaire d'Etat à la Guerre préparera et prescrira les règles de jaugeage pour ces vaisseaux, ainsi que les règlements qui pourraient être nécessaires et appropriés à la mise en vigueur de la présente proclamation. La proclamation est basée sur les avis d'un expert. Cet expert estime que les recettes, dans la première année, pourront s'élever à 10 ou 11 millions de dollars, et qu'elles monteront jusqu'à 16 ou 17 millions pendant la première période décennale. Il n'est pas probable, selon l'expert, que le taux de 1 dollar 20 cents soit maintenu pendant toute cette période, car le droit de péage du canal de Suez sera probablement réduit à partir de l'année prochaine et il ne serait pas sage, de la part des Etats-Unis, de maintenir à Panama des droits de péages plus élevés que ceux du canal de Suez. L'expert dit que, étant donné l'accroissement du mouvement des navires pendant la seconde période décennale et les périodes suivantes; il sera possible, avec des droits de péage ne dépassant pas 1 dollar par tonne, d'obtenir des recettes qui permettront d'amortir définitivement les capitaux employés par les Etats-Unis. L'expert propose qu'on verse dans un compte d'amortissement, quand ce sera possible, 10 p. c. par an sur les 375 millions de dollars consacrés à la construction du canal. Il ajoute qu'il sera possible pour les Etats-Unis, sans faire subir au commerce un fardeau trop lourd et sans restreindre l'utilité du canal, d'obtenir, pendant les vingt premières années, des recettes suffisantes pour que le canal se suffise commercialement à lui-même et couvre ses frais.

L'ABOLITION DU TIMBRE-POSTE EN NOUVELLE-ZÉLANDE.

Le gouvernement néo-zélandais a supprimé, non l'affranchissement postal, mais le timbre-poste, c'est-à-dire la forme suivant laquelle s'affirme l'affranchissement des lettres. Dorénavant, toutes les lettres seront timbrées mécaniquement par des machines semblables à celles qui servent à la distribution automatique des tablettes de chocolat. Quand on veut affranchir une lettre, on met l'enveloppe sur un endroit indiqué, puis on jette la somme nécessaire à l'affranchissement dans une fissure, et alors la machine se met en mouvement et timbre l'enveloppe avec l'inscription suivante: New-Zealand Postage Paid (affranchissement postal de la Nouvelle-Zélande).

La machine fait automatiquement l'addition des sommes encaissées jour par jour, simplifiant ainsi le travail des employés chargés de vider les caisses de ces machines.

On se demande, dit "Il Sole," ce que feront les collectionneurs de timbres si ce système se généralisait dans tout l'univers? On peut lui répondre que les collections faites auraient alors une plus-value considérable, puisqu'elles se composeraient d'articles n'étant plus en usage.